

DÉCLARATION

21e Assemblée plénière de ParlAmericas et 9e Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert ***Légiférer pour l'avenir : la gouvernance anticipative dans l'action parlementaire***

Du 27 au 29 mai 2025
Montevideo, Uruguay

Nous, parlementaires des Amériques et des Caraïbes¹, nous sommes réunis les 27, 28 et 29 mai 2025 au Parlement de la République orientale de l'Uruguay à Montevideo à l'occasion de la 21e Assemblée plénière de ParlAmericas et de la 9e Rencontre du Réseau pour un parlement ouvert, organisées conjointement et intitulées ***Légiférer pour l'avenir : la gouvernance anticipative dans l'action parlementaire***.

Cette rencontre nous a permis d'analyser les approches de gouvernance anticipative et de prospective stratégique et leur application dans le travail parlementaire, en tant qu'outils essentiels pour répondre de façon proactive et tournée vers l'avenir à certaines des grandes transformations du XXIe siècle, comme la révolution technologique, les effets du changement climatique, la transition démographique et les menaces auxquelles nos démocraties font face.

Nos dialogues ont souligné l'urgence de faire progresser les transformations institutionnelles nécessaires pour construire les parlements du futur, moderniser le travail législatif, renouveler les modèles de représentation et de participation, accroître les capacités nécessaires pour anticiper les risques, gérer les transitions et façonner un futur plus juste, inclusif, durable et démocratique.

Tenant compte de cela et,

Reconnaissant :

1. Que la complexité et l'interdépendance grandissantes des défis actuels - dont les profondes transformations démographiques, les avancées technologiques transformatives, les effets croissants de la crise climatique, la hausse sans précédent de la migration, l'aggravation des inégalités et les défis persistants pour la démocratie - exigent d'envisager de nouveaux cadres de gouvernance et de méthodologies dans la prise de décisions;
 - a. Que les Amériques et les Caraïbes traversent un processus de vieillissement démographique accéléré² qui transformera profondément nos sociétés au cours des prochaines décennies et qui aura d'importantes conséquences économiques, sociales et sanitaires;

¹ Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bolivie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Le Salvador, Grenade, Mexique, Panama, Sainte-Lucie et Uruguay. Des délégations parlementaires y ont également représenté les parlements de Saint-Martin et de Curaçao.

² Le vieillissement de la population est une tendance structurelle à travers l'hémisphère. Aux États-Unis, les personnes de plus de 65 ans représentant déjà 17% de la population et d'ici 2024, représenteront 22 %. ([Administration for Community Living, 2023](#)) Au Canada, une personne sur 5 est âgée de 65 ans et plus, et la population âgée de 85 ans et plus triplera d'ici 2046. ([Statistics Canada, 2021](#)). Selon la [Banque interaméricaine de développement](#), les personnes en Amérique latine et dans les Caraïbes vieillissent davantage que dans le reste du monde.

- b. Que le développement accéléré et l'usage élargi de technologies, comme l'intelligence artificielle et autres innovations émergentes, crée des opportunités inédites pour le progrès humain, mais pose également des défis d'ordre éthique, social, économique et politique;
 - c. Que les transformations économiques découlant de la numérisation, de l'automatisation et des changements démographiques sont en train de reconfigurer l'emploi, la productivité et la répartition des richesses, avec des effets qui pourraient accroître encore plus les inégalités existantes³;
 - d. Que la crise climatique, l'un des plus grands défis de notre époque, représente une menace critique pour la prospérité et la stabilité de la région -fortement dépendante des ressources naturelles, la santé de sa biodiversité géographique et océanique affectée, ses niveaux d'inégalité et de pauvreté persistants⁴, tous des facteurs qui amplifient les risques d'insécurité alimentaire, les déplacements forcés et la déstabilisation économique et sociale;
2. Que les démocraties contemporaines connaissent des reculs inquiétants, marqués par une anxiété citoyenne croissante et une frustration vis-à-vis la performance des gouvernements et exacerbés par la - désinformation, la polarisation extrême et l'utilisation malveillante de technologies numériques conçues délibérément pour éroder la confiance citoyenne envers les institutions démocratiques et les processus électoraux;
 3. Qu'en exerçant leurs fonctions législatives, de représentation, de budgétisation et de contrôle politique, les parlements peuvent contribuer de façon décisive à la construction d'un avenir prospère et durable qui bénéficie à toute la population, en répondant aux besoins et aux aspirations des citoyens et en promouvant une gouvernance plus ouverte, inclusive et participative anticipant les défis émergents, renforçant la légitimité démocratique et répondant mieux aux transformations sociales;
 4. Que la gouvernance anticipative - entendue comme un modèle de prise de décisions proactif et orienté vers l'avenir s'appuyant sur des preuves scientifiques, la prospective stratégique, les technologies émergentes et l'intelligence collective, produite grâce à des processus participatifs larges - est une approche transformatrice qui peut être adaptée pour renforcer le travail législatif;
 5. Que les parlements des Amériques et des Caraïbes ont progressé dans des initiatives, engagements et plans d'action pour un parlement ouvert, créant ainsi un écosystème institutionnel pouvant être exploité pour mettre en œuvre la gouvernance anticipative, en particulier à travers l'utilisation de la participation citoyenne inclusive et délibérative en tant qu'outil central pour produire une intelligence collective;
 6. Que pour construire un avenir plus juste, inclusif et démocratique, il est indispensable de placer les droits humains au cœur de la gouvernance anticipative, en assurant la participation pleine et effective de tous les secteurs de la société dans les processus décisionnels, avec une attention particulière pour les groupes historiquement marginalisés comme les femmes, les jeunes, les

³ Selon un [Rapport conjoint de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du travail](#), (2024), entre 28% et 38% des emplois en Amérique latine et dans les Caraïbes pourraient être exposés à l'intelligence artificielle générative.

⁴ [Perspectives de l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes](#) (OCDE, 2023).

peuples autochtones, les personnes afro-descendantes et indo-descendantes affectées par l'héritage de l'esclavage et de la servitude sous contrat, les personnes en situation de handicap, les personnes migrantes et déplacées, les personnes LGBTI+, et autres groupes;

7. Que l'équité intergénérationnelle constitue un principe fondamental de la gouvernance anticipative. Elle établit la responsabilité éthique et politique de protéger les droits et les intérêts des générations futures en garantissant que les décisions adoptées aujourd'hui contribuent à leur bien-être, au plein exercice de leurs droits et à la création d'un avenir digne et gratifiant;
8. Que pour élaborer des politiques publiques inclusives, équitables, fondées sur des preuves scientifiques et qui répondent aux diverses réalités de la population, il est essentiel d'utiliser des preuves scientifiques dans la prise de décisions parlementaires, en particulier à travers la collecte et l'analyse systématiques de données ventilées par genre, âge, ethnie, situation de handicap et autres facteurs pertinents;
9. Que des instruments internationaux récents, comme le [Pacte pour l'avenir](#), promu par les Nations Unies et les cadres de prospective stratégique proposés par l'OCDE⁵, réaffirment l'importance de renforcer la gouvernance anticipative, la planification à long terme et la protection des droits et des intérêts des générations futures;
10. Qu'à travers l'appui aux réunions de ministres et hautes autorités de la science et de la technologie et d'autres initiatives dans l'hémisphère, le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) de l'Organisation des États américains a contribué à renforcer la coopération régionale et la capacité institutionnelle à anticiper les développements scientifiques et technologiques dans des secteurs stratégiques afin d'élargir les bienfaits de la recherche et de l'innovation dans la région;
11. Que des organisations internationales, comme le PNUD et la CEPALC, et des espaces interparlementaires, comme l'Union interparlementaire (UIP), promeuvent l'adoption d'approches centrées sur l'avenir au sein des parlements, en encourageant la création de commissions du futur et autres initiatives visant à renforcer la capacité des pouvoirs législatifs à prévoir les dynamiques émergentes pour mieux y répondre;
12. Que face à un ordre mondial en transformation et à la complexité grandissante des crises mondiales convergentes, qui vont du changement climatique à l'instabilité géopolitique, en passant par la disruption technologique et la fragmentation sociale, les parlements doivent impérativement assumer un rôle plus actif dans le renforcement du multilatéralisme et favoriser la collaboration à travers la diplomatie parlementaire en tant que stratégies essentielles pour faire progresser des solutions collectives et protéger la résilience démocratique;

Nous nous engageons à :

1. Mener de manière proactive le développement de visions communes pour un avenir prospère et durable qui bénéficient à toutes et tous, en promouvant le dialogue public et des modèles

⁵ [Unité de prospective stratégique du Bureau du Secrétaire général de l'OCDE.](#)

délibératifs de participation rassemblant différents acteurs sociaux, en particulier des groupes historiquement marginalisés, et qui positionnent les parlements comme des lieux pour un dialogue social large et pluraliste abordant les problèmes complexes du XXI^e siècle;

2. Promouvoir l'utilisation d'approches de gouvernance anticipative et de prospective stratégique dans notre travail législatif, dans le but d'anticiper les tendances, de gérer les risques complexes et de formuler des textes législatifs adaptables et résilients tenant compte du long terme et de la responsabilité intergénérationnelle;
3. Enrichir les approches de gouvernance anticipative grâce à la perspective du parlement ouvert en intégrant ses piliers (transparence, participation citoyenne, responsabilité, éthique et probité) et en promouvant des plans d'action et autres mécanismes de cocréation qui élargissent la diversité de personnes prises en compte, renforcent les processus de dialogue sur le futur et contribuent à créer ensemble des agendas législatifs répondant aux besoins des sociétés d'aujourd'hui et de demain avec davantage de légitimité et d'inclusivité;
4. Prôner l'institutionnalisation de processus de collecte, d'analyse et de diffusion de données ventilées au sein de nos gouvernements, conformément aux principes des données ouvertes, en tant que base pour la prise de décisions publiques fondées sur des preuves scientifiques reflétant les différentes réalités de nos sociétés, promouvant la transparence et la responsabilité, et renforçant la gouvernance inclusive et équitable;
5. Adopter l'utilisation systématique de données, de preuves scientifiques et de connaissances spécialisées dans notre travail législatif, en promouvant la participation des communautés scientifique et universitaire, de centres de recherche et autres acteurs pertinents, afin d'enrichir nos décisions, de les renforcer et de les légitimer grâce à une meilleure compréhension des tendances et des défis émergents;
6. Intégrer des considérations sur l'équité intergénérationnelle dans notre travail législatif en promouvant la protection des droits et des intérêts des générations futures et en favorisant la participation active des jeunes dans la formulation de politiques publiques pour le long terme, en particulier sur les sujets qui sont au cœur de leurs aspirations et de leurs inquiétudes;
7. Prôner une plus grande coopération régionale dans les Amériques et les Caraïbes, qui soit basée sur les institutions et les mécanismes du système interaméricain, en reconnaissant que les défis convergents des changements démographiques, de la migration, du changement climatique, de la transformation numérique et de l'intensification de la concurrence mondiale sur les ressources naturelles essentielles aux transitions numérique et écologique requièrent une solidarité régionale pour assurer des cadres de gouvernance garantissant les droits de la personne, promouvant l'équité intergénérationnelle et mondiale, réduisant les inégalités structurelles et renforçant la cohésion sociale, la durabilité à long terme et la protection de l'environnement dans un monde de plus en plus interconnecté;
8. Promouvoir des initiatives visant à réduire la fracture numérique et à améliorer la connectivité dans les Amériques et les Caraïbes, inspirées du [Programme régional pour la transformation numérique](#), adopté lors du 9^e Sommet des Amériques, et basées sur la reconnaissance du fait que l'accès

équitable aux technologies numériques est indispensable pour garantir l'inclusion sociale, renforcer la participation citoyenne et garantir que toutes les personnes puissent bénéficier des opportunités qu'offre cette transformation numérique;

9. Promouvoir l'élaboration de cadres réglementaires et de principes éthiques pour la gouvernance numérique, intégrant l'intelligence artificielle et autres innovations technologiques, établissant des restrictions pour éviter les abus de pouvoir et non pas limiter l'innovation, et garantissant que leur développement et leur adoption respectent les droits de la personne, favorisent l'équité, réduisent les écarts socioéconomiques et renforcent les valeurs démocratiques dans nos sociétés;
10. Exhorter nos gouvernements à renforcer la planification publique en intégrant des principes de gouvernance anticipative dans les processus décisionnels afin de renforcer la capacité de l'État à anticiper les tendances, à gérer les risques complexes et à concevoir des réponses durables basées sur un engagement à bâtir des avenir plus justes, inclusifs et durables protégeant les droits des générations futures;
11. Encourager la coopération interparlementaire pour l'échange d'expériences, de connaissances et de bonnes pratiques législatives en matière de gouvernance anticipative, de prospective stratégique, de transformation numérique et de renforcement démocratiques, à travers des espaces comme le Réseau pour un parlement ouvert de ParlAmericas et son Groupe numérique, afin de promouvoir une culture législative de l'innovation et de la coopération régionale face aux défis émergents.

Adoptée à Montevideo, Uruguay, le 29 mai 2025